



PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT-BEPE-135

du 30 AVR. 2019

complémentaire à l'arrêté n°2018-DCAT-BEPE-221 du 2 octobre 2018 portant création d'une Commission de Suivi de Site (CSS) pour les installations de la société EPC France à SAINTE BARBE (CHEUBY)

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté DCL n°2018 - A - 16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-DCAT-BEPE-221 du 2 octobre 2018 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société EPC FRANCE situées sur le territoire de la commune de SAINTE-BARBE ;

Vu le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1er :

La Commission de suivi de site est présidée par Monsieur le Préfet de la Moselle ou son représentant.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission de suivi de site et inséré aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 30 AVR. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU